



**DÉMATÉRIALISEZ VOS BULLETINS DE PAIE
EN TOUTE SIMPLICITÉ**

avec

Pagga



www.lucca.fr

Congés et absences – Notes de frais – Dossier RH – Bulletins de paie dématérialisés – Suivi des temps

Pagga, service en ligne de dématérialisation des bulletins de paie

Distribuez les bulletins de paie en moins de 10 minutes, archivez-les pendant 50 ans et réduisez vos coûts.

322

Clients

30 000

Utilisateurs mensuels

633 000

Bulletins de paie déjà distribués

Pagga est compatible avec tous les bulletins de paie du marché

Que les bulletins de paie de vos collaborateurs soient constitués d'**une ou de plusieurs pages**, qu'ils soient gris, bleu ou bleu-gris, que vous les éditiez en interne ou que ce soit votre cabinet comptable qui vous les transmette, Pagga les distribue pour vous.

Pour les distribuer, les **numéros de sécurité sociale** suffisent à Pagga.

Gagnez en productivité, réduisez vos coûts, faites simple

Gain de temps pour le service RH

- ◆ Plus d'impression ni de mise sous pli et ni de distribution manuelle.
- ◆ Vos collaborateurs ont accès à leurs archives : terminées les réclamations.

Collaborateurs rassurés

- ◆ Finies les feuilles volantes.
- ◆ Plus de pli envoyé à la mauvaise adresse.
- ◆ Fiches de paie accessibles 24h/24 et 7j/7.
- ◆ Notification par mail à chaque distribution.

Moins cher et plus utile que les autres solutions

- ◆ Economisez sur l'encre, les enveloppes et les timbres et en plus vous faites un geste pour l'environnement.
- ◆ Si vous n'avez que vos bulletins de salaires à archiver, ne payez pas pour un service superflu comme un coffre-fort électronique.

3 fonctionnalités principales



Distribution

Pour distribuer les bulletins de paie à l'ensemble de vos collaborateurs, il vous suffit d'**importer dans Pagga le fichier PDF** des bulletins de paie généré par votre logiciel de paie, ou transmis par votre cabinet comptable. Pagga associe en moins de 3 minutes chaque bulletins au bon collaborateur.



Archivage

La loi impose à l'employeur de **conserver pendant 50 ans** les bulletins de paie distribués au format électronique. Non seulement, Pagga honore cette obligation mais il est également **connecté au CPA** (Compte Personnel d'Activité). Vos collaborateurs pourront les consulter et les télécharger depuis la plateforme. En cas de besoin, l'administrateur Pagga peut retrouver tous les bulletins d'un salarié en un clic.



Accès sécurisé

Tous les bulletins de paie de vos collaborateurs sont centralisés dans Pagga et ils y accèdent où qu'ils soient et quand ils le veulent. L'accès à la plateforme Lucca est contrôlé par des dispositifs de gestion de serveurs et des connexions. La **saisie du mot de passe est nécessaire** lors de l'accès à Pagga et un code éphémère d'authentification est demandée au moment du téléchargement des bulletins de paie.

Ils font confiance à Pagga



Pourquoi choisit-on Pagga ?

Pour son **expertise** :

Pagga est un outil dédié à la distribution des bulletins de paie.

Son **déploiement rapide et facile** :

Quelle que soit la taille de votre société, **vous pouvez être équipé de Pagga avant votre prochaine paie.**

Son **accompagnement réactif** :

Avec 98 % de satisfaction, l'équipe *Customer Success* fait toujours le maximum pour répondre à toutes vos questions dans les meilleurs délais.

Répondre efficacement aux exigences législatives concernant la remise des bulletins de paie, c'est possible.

Article D3243-7 du Code du travail :

Lorsqu'il décide de procéder à la remise du bulletin de paie sous forme électronique, l'employeur doit informer le salarié (...) de son droit de s'y opposer.

Art. R. 3243-9 du Décret n° 2016-1762 du 16 décembre 2016 relatif au CPA

L'employeur ou le prestataire agissant pour son compte doit garantir l'accessibilité des bulletins de paie émis sous forme électronique par ce service en ligne.

L'Etat impose donc à ceux qui ne distribuent pas leurs bulletins de paie au format papier, de s'interfacer avec le CPA. Pagga respecte évidemment cette obligation légale sans aucune intervention de votre part.

Information et droit d'opposition du salarié

En tant qu'employeur, vous êtes libre de procéder à la distribution des bulletins de paie au format électronique. Vous devez cependant informer chaque collaborateur de son droit d'opposition, soit un mois avant la remise du premier bulletin de paie numérique, soit au moment de l'embauche.

Pagga gère les collaborateurs qui s'opposent au bulletin dématérialisé. Il suffit de désactiver l'option et Pagga génère un fichier PDF à part. Il va de soi que ces bulletins papiers **ne vous seront pas facturés.**

Intégrité des données

L'intégrité des données est garantie par le rapport de traitement de Pagga. Tout bulletin de paie qui n'aurait pas été reconnu est signalé. Aucune perte de données n'est ainsi possible.

Par ailleurs, l'ensemble des opérations, depuis le téléchargement du fichier initial jusqu'à la distribution des bulletins de paie individuels, est réalisé depuis un serveur sécurisé avec cryptage des échanges. Le cryptage garantit la confidentialité du transfert.

Le service en ligne Pagga c'est :



L'accès au service avec une connexion sécurisée (https)



Une URL dédiée



La disponibilité du service 24h/24, 7j/7



Une sauvegarde quotidienne des données



La protection de la plateforme (firewall et WAF)



Un support client disponible tous les jours ouvrés de 9:00 à 17:00 (UTC/GMT +01:00)



Une protection spécifique à la connexion et au téléchargement



Un archivage automatique des bulletins de paie distribués